

REUNION DU 2 OCTOBRE 2023

Etaient absents : Madame ANDRIES Martine (excusée), DANEL Claude (excusée, en début de séance), Messieurs BRASSART Hervé (excusé), LARMINET Patrick et FACON Stéphane.

Secrétaire de séance : Monsieur FITTERER Eric

Le compte-rendu de la réunion du 10 mai 2023 est approuvé à l'unanimité.

Arrivée de Mme DANEL Claude.

TRAVAUX EGLISE

Un bilan sanitaire a été décidé en Conseil municipal le 10 mai dernier. Monsieur Brassart, architecte chargé de ce bilan, nous a adressé un pré-rapport.

Un phasage des travaux est proposé : une phase préparatoire, une phase 1 concernant le clocher, une phase 2 concernant les chœur et chevet.

La phase préparatoire consiste en la réalisation de diagnostics et de vérifications : diagnostic amiante, vérification des installations électriques, des extincteurs, des appareils de chauffage, diagnostic parasitaire des bois.

La première campagne (ou phase) des travaux visera principalement à pérenniser l'édifice et à permettre la réouverture au public.

Des subventions seront demandées et les travaux devraient être réalisés sur plusieurs années.

AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE LECUYER POUR LA RESTAURATION

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de biens et d'équipements « Bâtiments scolaires » entre la Commune et la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre.

La Communauté de Communes prendra en charge le coût de la mise à disposition sur la base d'un forfait de 20 €/m2/an à compter du 01/01/2023 (au lieu de 17 €/m2/an en 2022).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer comme en 2022 des bons d'achat de fleurs et arbustes aux 10 premiers lauréats, à savoir :

- 1^{er} prix : bon d'achat de 80 €
- 2^{ème} prix : bon d'achat de 70 €
- 3^{ème} prix : bon d'achat de 60 €
- du 4^{ème} au 10^{ème} prix : 32 €

SUBVENTION CYCLO CLUB HAUTVILLERS OUVILLE

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 400 € au Cyclo Club d'Hautvillers-Ouville qui a participé à l'animation de la fête communale.

PARTICIPATION FINANCIERE AUX ENFANTS LICENCIES OU NON A UN CLUB SPORTIF OU PRATIQUANT UNE ACTIVITE CULTURELLE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, attribue une participation financière de vingt euros (20 €) pour la saison 2023-2024 à chaque enfant âgé de moins de 16 ans, licencié ou non licencié à un club sportif ou pratiquant une activité culturelle au sein d'une association.

Cette participation qui viendra en déduction du reste à charge des familles, sera versée soit au club sportif, soit à l'association sur présentation d'un état nominatif des enfants, soit directement aux familles sur présentation d'un justificatif et d'un relevé d'identité bancaire.

BON CADEAU (NOËL) POUR LES ENFANTS

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer aux enfants non encore scolarisés ou scolarisés jusqu'à la classe de CM2 un bon cadeau de 20 € valable chez JouéClub Abbeville. La somme de 15 € pourra être ajoutée par les parents.

DEMANDE DE SUBVENTION

Le Collège Jacques Prévert sollicite une subvention pour l'organisation d'un voyage pédagogique en Irlande du 15 au 20 octobre 2023 auquel participeront huit enfants de la Commune.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, décide l'attribution d'une subvention de 400 € (50 € par enfant).

PROTECTION SOCIALE DES AGENTS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique a lancé une consultation afin d'obtenir les meilleures offres possibles en matière de protection sociale pour les agents territoriaux de la Somme.

Les sociétés GENERALI et MNT ont été respectivement retenues pour la prévoyance et la mutuelle santé.

Une participation financière des collectivités deviendra obligatoire à compter du 01/01/2025 pour la prévoyance et du 01/01/2026 pour la mutuelle santé. Les agents qui n'opteraient pas pour les contrats proposés ne bénéficieraient pas de cette participation communale.

Une intention d'adhésion doit être envoyée au Comité Social Territorial pour avis avant la prise d'une délibération.

Le Conseil municipal

- donne son accord pour une adhésion à compter du 01/01/2024 au contrat prévoyance proposé par la société GENERALI et au contrat mutuelle santé proposé par la MNT.
- Fixe à 15 €/mois/agent la participation communale au contrat prévoyance maintien de salaire à compter du 01/01/2024,
- Fixe à 30 €/mois/agent la participation communale au contrat mutuelle santé à compter du 01/01/2024.

PANNEAUX D'INFORMATION

Le Conseil municipal décide l'achat de deux panneaux d'information qui seront installés dans la commune (lieux à définir).

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Problèmes à l'école

Chaque année, les mêmes demandes de matériels et de travaux sont formulées lors des Conseils d'école auprès des représentants de la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre. Ces demandes restent sans suite. Le Conseil municipal demande que ces demandes soient traitées.

Le Maire,



Le Secrétaire de séance,